

Groupe de travail Réseau
Request for Comments : 3935
BCP : 95
Catégorie : Bonnes pratiques actuelles

H. Alvestrand, Cisco Systems
octobre 2004

Traduction Claude Brière de L'Isle

Déclaration de mission pour l'IETF

Statut du présent mémoire

Le présent document spécifie les bonnes pratiques actuelles de l'Internet pour la communauté de l'Internet, et appelle à des discussions et suggestions pour son amélioration. La distribution du présent mémoire n'est soumise à aucune restriction.

Notice de copyright

Copyright (C) The Internet Society (2004).

Résumé

Le présent mémoire établit une déclaration de mission pour l'IETF ; il essaye de définir suffisamment les termes utilisés pour rendre la déclaration de mission compréhensible et utile ; il explique pourquoi l'IETF a besoin d'une déclaration de mission, et essaye de retracer une partie du débat qui a conduit à cela.

1. Déclaration de mission

Le but de l'IETF est de faire que l'Internet fonctionne mieux.

La mission de l'IETF est de produire des documents techniques et d'ingénierie pertinents et de grande qualité, qui influencent la façon dont les gens conçoivent, utilisent, et gèrent l'Internet d'une façon telle que cela fasse que l'Internet fonctionne mieux. Ces documents incluent des normes de protocole, des documents de bonnes pratiques actuelles, et d'information de diverses sortes.

L'IETF va poursuivre cette mission en adhérant aux principes cardinaux suivants :

Processus ouvert – toute personne intéressée peut participer aux travaux, savoir ce qui est décidé, et faire entendre sa voix sur la question. Une partie de ce principe est notre engagement de faire que nos documents, nos listes de diffusion de groupe de travail, nos listes de participants, et les compte rendus de nos réunions soient disponibles au public sur l'Internet.

Compétence technique - les questions sur lesquelles l'IETF produit ses documents sont issues des domaines dans lesquels l'IETF a la compétence nécessaire pour en parler, et pour lesquelles l'IETF est d'accord pour recevoir des apports techniques compétents de toutes sources. La compétence technique signifie aussi qu'on s'attend à ce que le résultat de l'IETF soit conçu selon des principes d'ingénierie du réseau bien établis – c'est ce qui est souvent appelé la "qualité de l'ingénierie".

Cœur de volontaires – nos participants et nos dirigeants sont des gens qui viennent à l'IETF parce qu'il veulent faire un travail qui fait avancer la mission de l'IETF de "mieux faire fonctionner l'Internet".

Consensus brut et code courant – on fait des normes sur la base du jugement combiné de nos participants en matière d'ingénierie et de notre expérience de mise en œuvre et de déploiement de nos spécifications dans le monde réel.

Propriété des protocoles - lorsque l'IETF devient propriétaire d'un protocole ou d'une fonction, elle accepte la responsabilité de tous les aspects du protocole, même si certains aspects peuvent n'être que rarement ou jamais vus sur l'Internet. À l'inverse, lorsque l'IETF n'est pas responsable d'un protocole ou d'une fonction, elle ne tente pas d'exercer de contrôle dessus, même si cela peut parfois toucher ou affecter l'Internet.

2. Définition des termes

Mission : c'est ce qu'une organisation se donne à faire. C'est différent de son but (qui est ce qu'elle espère réaliser en remplissant sa mission) et de ses activités (qui sont les actions spécifiques qu'elle entreprend pour réaliser sa mission).

Internet : c'est une grande collection hétérogène de systèmes interconnectés qui peut être utilisée pour la communication de nombreux types différents entre toutes les parties intéressées qui y sont connectées. Le terme inclut à la fois le "cœur de l'Internet" (les réseaux des fournisseurs de service) et la "bordure Internet" (les réseaux d'entreprise et privés, souvent

connectés via des pare-feu, des boîtes de NAT, des passerelles de couche application et es appareils similaires). L'Internet est un réseau réellement mondial, qui atteint tous les pays du monde. La communauté de l'IETF veut que l'Internet réussisse parce qu'elle croit que l'existence de l'Internet, et son influence sur l'économie, la communication, et l'éducation, vont nous aider à construire une société meilleure pour l'homme.

Norme : comme utilisé ici, le terme décrit la spécification d'un protocole, le comportement ou les procédures d'un système qui a un identifiant unique, et où l'IETF a accepté que "si on veut faire cette chose, c'est la description de comment le faire". Cela n'implique aucune tentative de la part de l'IETF de rendre son utilisation obligatoire, ni aucune tentative de réguler son usage – seulement que "si on dit qu'on fait cela conformément à cette norme, il faut le faire de cette façon". L'avantage d'une norme de l'Internet est dans l'interopérabilité – que plusieurs produits qui mettent en œuvre une norme soient capables de travailler ensemble afin de fournir des fonctions valables aux utilisateurs de l'Internet.

Participants : les individus qui participent au processus sont l'unité fondamentale de l'organisation et du travail de l'IETF. L'IETF a trouvé que le processus fonctionne au mieux lorsque il est centré sur les gens plutôt que sur les organisations, sociétés, gouvernements ou groupes d'intérêt. Cela ne veut pas dire que ces autres entités sont inintéressantes, mais elles ne sont pas ce qui constitue l'IETF.

Qualité : dans ce contexte, c'est la capacité à exprimer des idées assez clairement pour qu'elles puissent être comprises de la même façon par tous les gens qui construisent des systèmes pour s'y conformer, et la capacité (et la volonté) de décrire les propriétés du système assez bien pour comprendre les conséquences importantes de sa conception, et pour s'assurer que ces conséquences sont bénéfiques pour l'Internet global. Cela signifie aussi que les spécifications sont conçues comme adhérentes aux bons principes d'ingénierie de réseau, afin que leur utilisation pour les fins pour lesquelles elles ont été conçues soit vraisemblablement efficace et non dommageable pour l'Internet global.

Pertinence : dans ce contexte, utile pour certains groupes de personnes qui doivent prendre les décisions qui affectent l'Internet, incluant, mais sans s'y limiter, aux mises en œuvre de matériels et de logiciels, aux constructeurs de réseaux, aux opérateurs, et aux utilisateurs de l'Internet. Noter que cela ne signifie pas "correct" ou "positif" – un rapport d'une expérience qui a échoué, ou une spécification qui dit clairement pourquoi on ne devrait pas l'utiliser dans une certaine situation, peuvent être très pertinents – pour décider ce qu'il NE faut PAS faire. Une partie d'être pertinent est d'être à temps – très souvent, des documents livrés un an après des décisions clés se sont trouvés beaucoup moins utiles que des documents qui sont disponibles au moment où on doit prendre la décision.

3. Besoin d'une déclaration de mission

L'IETF doit prendre des décisions. Et dans certains cas, les gens qui agissent au nom de l'IETF ont à prendre des décisions sans consulter d'abord l'ensemble de l'IETF.

Il y a de nombreuses raisons pour cela, y compris la presque impossibilité d'obtenir une opinion sur un consensus informé sur un sujet complexe dans une communauté de plusieurs milliers de personnes en peu de temps.

Avoir une mission définie est une des étapes qu'on veut franchir afin d'évaluer les solutions de remplacement : ceci aide-t-il ou entrave-t-il la mission, ou est-ce orthogonal à elle ? Si il y a des ressources limitées, y a-t-il des choses dans lesquelles il faudrait investir pour aider à mieux satisfaire à la mission ?

(Une autre étape est de choisir des dirigeants dont on pense avec confiance qu'ils exercent leur bon jugement et font les bonnes choses. Mais c'est déjà ce qu'on essaye de faire.)

4. Questions sur la portée de la mission de l'IETF

4.1 Portée de l'Internet

Une question très difficile dans la discussion de la mission de l'IETF a été la portée du terme "pour l'Internet". L'Internet est utilisé pour de nombreuses choses, dont beaucoup pour lesquelles la communauté de l'IETF n'a ni intérêt ni compétence pour en faire des normes.

L'Internet n'est pas une valeur neutre, et l'IETF non plus. On veut que l'Internet soit utile pour les communautés qui partagent notre engagement d'ouverture et d'équité. On adhère à des concepts techniques tels que le contrôle décentralisé, le pouvoir à l'utilisateur marginal et le partage des ressources, parce que ces concepts résonnent avec les valeurs qui constituent le cœur des valeurs de la communauté de l'IETF. Ces concepts n'ont pas grand chose à voir avec la technologie qui est possible, et beaucoup avec la technologie que nous choisissons de créer.

En même temps, il est clair que beaucoup des technologies définies par l'IETF ne sont pas utiles que pour l'Internet, mais aussi pour les réseaux qui n'ont pas de relation directe avec l'Internet lui-même.

Pour tenter de résoudre la question de la portée de l'IETF, peut-être l'équilibre le plus juste est trouvé par cette formulation : "protocoles et pratiques pour lesquels le large déploiement et l'inter fonctionnement de mises en œuvre sûres et adaptables est espéré dans l'Internet, ou pour former une partie de l'infrastructure de l'Internet."

En plus de cette contrainte, on a aussi celle du principe de compétence : lorsque on n'a pas, et qu'on ne peut pas rassembler, les compétences nécessaires pour faire des normes techniquement valables, on ne devrait pas tenter d'en prendre la direction.

4.2 Équilibre entre recherche, invention et adoption

L'IETF a traditionnellement été une communauté d'expérimentation avec des choses qui ne sont pas complètement comprises, la normalisation de protocoles pour lesquels une certaine compréhension a été obtenue, et la publication (et la mise au point) de protocoles spécifiés à l'origine en dehors du processus de l'IETF.

Toutes ces activités ont en commun qu'elles produisent des documents – mais les documents devraient être jugés selon des critères très différents en fonction du moment de la publication, et il n'est pas rare de voir que les gens sont perturbés par le problème de la catégorie dont relèvent les documents.

Pour décider si des activités devraient ou non être faites au sein de l'IETF, on ne devrait pas regarder d'abord le type d'activité mais le bénéfice potentiel pour l'Internet – une expérience qui donne des informations sur le fait qu'une approche n'est pas viable peut être d'un bénéfice supérieur pour l'Internet que la publication d'une norme techniquement compétente, mais qui n'est utile que dans quelques cas particuliers.

Pour une recherche d'une nature essentiellement sans limite, avec une probabilité de succès inconnue, il peut être plus pertinent de mandater un groupe de recherche qu'un groupe de normalisation. Pour des activités avec une portée bien délimitée – comme de spécifier des protocoles sur plusieurs solutions de remplacement jusqu'au moment où l'expérience peut identifier le meilleur pour qu'on le normalise – le mécanisme de groupe de travail de l'IETF peut être un outil approprié.

4.3 Équilibre entre mission et procédures

La mission est destinée à déclarer ce que l'IETF essaye de réaliser. De nombreuses méthodes peuvent être choisies pour obtenir ce résultat – par exemple, la procédure d'appel est définie afin qu'on puisse détecter les cas où nos principes fondamentaux de compétence technique et de processus ouvert ont été violés ; ce n'est pas en soi une valeur fondamentale.

De même, la question de l'organisme qui, à l'intérieur de l'IETF déclare qu'un document est prêt pour la publication est entièrement en dehors de la déclaration de mission ; on peut imaginer de changer cela sans impacter en aucune façon ce qu'est la mission de l'IETF – même si cela peut impacter de façon significative la capacité à accomplir cette mission.

4.4 Extension de l'Internet

L'Internet est un phénomène mondial. Les gens intéressés à son évolution sont de toutes les cultures qui existent sous le soleil et de toutes les façons de vivre. L'IETF met l'accent sur la compétence technique, le consensus brut et la participation individuelle, et a besoin d'être ouverte aux apports de compétence quelle que soit leur source. L'IETF utilise la langue anglaise pour son travail à cause de son utilité pour travailler dans un contexte mondial.

4.5 Propriété des protocoles

Un problème semblable à celui de la décision sur le domaine de compétence de l'IETF survient lorsque un protocole qui est clairement dans le champ de l'IETF est utilisé à la fois dans et hors de l'Internet – le premier exemple est bien sûr celui du protocole Internet lui-même.

Parfois, l'IETF définit des normes qui se révèlent être finalement utilisées plus en dehors de l'Internet mondial. L'IETF, ayant défini la norme, va continuer de fournir l'administration nécessaire de ce protocole.

Parfois, l'IETF soutient des normes qui sont été définies et sont entretenues par d'autres organisations ; on continue de travailler avec ces organisations sur leurs normes et on ne tente pas de les leur prendre.

5. Considérations sur la sécurité

Considérer la sécurité est un des principes fondamentaux d'une bonne ingénierie de réseau pour l'Internet. À part cela, ce n'est pas pertinent pour le présent mémoire.

6. Remerciements

Le présent document est le résultat de nombreuses heures de débats, d'innombrables révisions, et d'un nombre incalculable de messages électroniques. À ce titre toute section de remerciements sera incomplète.

Parmi les nombreuses personnes qui ont fourni des apports sont les membres actuels de l'IESG (Alex Zinin, Allison Mankin, Bert Wijnen, Bill Fenner, David Kessens, Jon Peterson, Margaret Wasserman, Russ Housley, Scott Hollenbeck, Steve Bellovin, Ted Hardie, Thomas Narten) et les membres récents de l'IESG (Ned Freed, Randy Bush, Erik Nordmark) ainsi que plusieurs membres de l'IAB, et de nombreux membres de la communauté, parmi lesquels James Polk, John Klensin, Pekka Savola, Paul Hoffman, Eliot Lear, Jonne Soininen, Fred Baker, Dean Anderson, John Leslie, Susan Harris, et de nombreux autres. Des remerciements particuliers à Leslie Daigle, le président de l'IAB.

Adresse de l'auteur

Harald Tveit Alvestrand
Cisco Systems
Weidemanns vei 27
Trondheim 7043
NO

mél : harald@alvestrand.no

Déclaration complète de droits de reproduction

Copyright (C) The Internet Society (2004)

Le présent document est soumis aux droits, licences et restrictions contenus dans le BCP 78, et sauf pour ce qui est mentionné ci-après, les auteurs conservent tous leurs droits.

Le présent document et les informations qui y sont contenues sont fournies sur une base "EN L'ÉTAT" et le contributeur, l'organisation qu'il ou elle représente ou qui le/la finance (s'il en est), la INTERNET SOCIETY, l'IETF TRUST et la INTERNET ENGINEERING TASK FORCE déclinent toutes garanties, exprimées ou implicites, y compris mais non limitées à toute garantie que l'utilisation des informations ci encloses ne violent aucun droit ou aucune garantie implicite de commercialisation ou d'aptitude à un objet particulier.

Propriété intellectuelle

L'IETF ne prend pas position sur la validité et la portée de tout droit de propriété intellectuelle ou autres droits qui pourraient être revendiqués au titre de la mise en œuvre ou l'utilisation de la technologie décrite dans le présent document ou sur la mesure dans laquelle toute licence sur de tels droits pourrait être ou n'être pas disponible ; pas plus qu'elle ne prétend avoir accompli aucun effort pour identifier de tels droits. Les informations sur les procédures de l'ISOC au sujet des droits dans les documents de l'ISOC figurent dans les BCP 78 et BCP 79.

Des copies des dépôts d'IPR faites au secrétariat de l'IETF et toutes assurances de disponibilité de licences, ou le résultat de tentatives faites pour obtenir une licence ou permission générale d'utilisation de tels droits de propriété par ceux qui mettent en œuvre ou utilisent la présente spécification peuvent être obtenues sur répertoire en ligne des IPR de l'IETF à <http://www.ietf.org/ipr>.

L'IETF invite toute partie intéressée à porter son attention sur tous copyrights, licences ou applications de licence, ou autres droits de propriété qui pourraient couvrir les technologies qui peuvent être nécessaires pour mettre en œuvre la présente norme. Prière d'adresser les informations à l'IETF à ietf-ipr@ietf.org.

Remerciement

Le financement de la fonction d'édition des RFC est actuellement assuré par la Internet Society.